
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Master spécialité Droit des assurances

Les Facultés de droit de Poitiers et la Rochelle poursuivent leur collaboration entamée en 2002-2003 dans le cadre, alors, du DESS Droit des assurances et de la responsabilité, pour cohabiter à présent, depuis quelques années déjà, l'ensemble du master Droit des assurances. Tous les enseignements ont lieu à Niort et les formations sont placés sous la codirection de :

Joël Monnet, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, Professeur de droit à l'Université de Poitiers, directeur de la filière Droit des assurances

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences à la Faculté de droit de la Rochelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour principal objectif de permettre à de bons juristes de devenir d'excellents acteurs du monde de l'assurance. L'orientation forte de ce Master professionnel est le regroupement de plusieurs matières indissociables l'assurance, la responsabilité, les principes d'indemnisation et les aspects patrimoniaux.

Le master spécialité "Droit des assurances" prépare tout particulièrement aux activités de gestionnaire de contrats et de dossiers d'indemnisation, tout en offrant aux étudiants une culture juridique approfondie sur les grandes questions du droit des assurances et de l'épargne individuelle et collective. Leur potentiel de réflexion, stimulé par le suivi de cours approfondis, doit favoriser une évolution rapide dans l'entreprise, évolution qui se concrétisera par la gestion des dossiers contentieux importants soulevant des difficultés d'analyse ou par la contribution à l'amélioration ou à l'élaboration des documents contractuels des produits d'assurance de l'entreprise. Le niveau de formation à Bac + 5 doit permettre une évolution rapide vers des postes d'encadrement.

PROGRAMME, PROFESSIONNALISATION ET ALTERNANCE

Le master est construit dans une logique de continuité entre la [1ère année \[PDF - 33 Ko\]](#) [http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/programme-m1-rentree-2012_1331042996081.pdf?INLINE=FALSE] et la [2ème année \[PDF - 34 Ko\]](#) [http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/programme-m2-rentree-2012_1331043444727.pdf?INLINE=FALSE], et la spécialité

Droit des assurances concerne bien les deux années.

6 semaines de stage obligatoire en master 1, 12 semaines en master 2, disent assez le caractère professionnalisant de la formation. Les professionnels représentent 65 % des intervenants et 50 % du volume horaire des enseignements du master.

Depuis septembre 2008, la 2ème année est ouverte à la voie de l'alternance, soit en contrat d'**apprentissage**, soit en contrat de professionnalisation. Le master spécialité Droit des assurances constitue aujourd'hui l'une des sections d'apprentissage de l'Unité de Formation par apprentissage de l'Université de Poitiers, dépendant du [CFA Enseignement Supérieur et Recherche Poitou-Charentes](#) [<http://cfa-esrpc.fr/>].

C'est l'opportunité pour les étudiants apprentis de se constituer, en même temps que l'obtention de leur master, une année d'expérience professionnelle. La formule a fait la preuve de son succès : 10 à 13 contrats d'apprentissage de 2008-2009 à 2011-2012. Depuis 2012-2013, les effectifs d'alternants sont en hausse : 22 puis 23 apprentis (2013-2014), et 24 alternants en 2014-2015 (21 apprentis et 3 contrats de professionnalisation). En 2015-2016, la formation a accueilli 28 apprentis et 2 étudiants en contrat de professionnalisation. A la rentrée 2016, ce sont encore 30 alternants qui composent le Master (24 apprentis et 6 contrats

de professionnalisation).

Le rythme d'alternance est le suivant :

2 semaines entreprise / 2 semaines formation de septembre à décembre

+ 12 semaines consécutives en entreprise (janvier-mars)

+ 2 semaines entreprise / 2 semaines formation en avril-mai

Le master continue de pouvoir accueillir des étudiants en formation initiale, pour qui la mise en situation professionnelle est constituée par 12 semaines de stage, de janvier à mars.

FORMATION CONTINUE

Les personnes ayant déjà une solide expérience professionnelle dans le domaine du droit des assurances peuvent demander à intégrer la formation dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elles sont accompagnées par le responsable pédagogique du diplôme et par les services d'[UP&PRO](http://upro.univ-poitiers.fr/) [http://upro.univ-poitiers.fr/], à l'Université de Poitiers (*date limite de réception des dossiers suivant calendrier du service*), ou ceux de la [MRIP](http://www.univ-larochelle.fr/Maison-de-la-Reussite-et-de-l-Insertion-Professionnelle.html) [http://www.univ-larochelle.fr/Maison-de-la-Reussite-et-de-l-Insertion-Professionnelle.html] (Maison de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle), à l'Université de la Rochelle. Leur candidature est soumise à un jury comprenant des universitaires et des professionnels.

Contacts :

UP&PRO

2 rue Pierre Brousse

BP 635

86022 POITIERS CEDEX

Tél. 05 49 45 44 60

Courriel : up-pro@univ-poitiers.fr [javascript:melA('up-pro',' ','univ-poitiers.fr ');]

CONTACTS

Tous renseignements peuvent être demandés auprès des secrétariats des Facultés de droit de Poitiers ou de la Rochelle.

POUR LA FACULTÉ DE DROIT DE POITIERS :

Faculté de droit et des Sciences sociales

11 rue Archimède

79000 Niort

tél : 05 49 24 45 47

droit.niort@univ-poitiers.fr [mailto:droit.niort@univ-poitiers.fr]

POUR LA FACULTÉ DE DROIT DE LA ROCHELLE :

Faculté de droit, Science politique et gestion

45 rue François de Vaux de Foletier

17024 La Rochelle cedex 1

tél : 05 46 45 85 20

contact_droit@univ-lr.fr [mailto:contact_droit@univ-lr.fr]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr